

COMMUNE DE SAINT MARTIN DES OLMES

Compte rendu Conseil Municipal du 17 Janvier 2023

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Olmes s'est réuni le Mardi 17 Janvier 2023 sous la présidence de M. Daniel Barrier, maire et a délibéré sur les questions suivantes :

- ↳ Travaux d'éclairage publique - Signature convention avec TE63,
- ↳ Diagnostique réseau d'eau - Lancement du marché,
- ↳ Voirie 2023, dossier de subvention (FIC+DETR),
- ↳ Aire de jeux, dossier de subvention,
- ↳ Frais de participation à l'école de Grandrif,
- ↳ Convention terrain aire de jeux,
- ↳ Participation voyage scolaire école Henri Pourrat

L'an deux mille vingt-trois le mardi 17 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Olmes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BARRIER, Maire.

Date de convocation : 10 Janvier 2023

Nombre de conseillers : 10

Présents : Daniel BARRIER, Mireille LAROCHE, Philippe BOUARD, Thierry PIOT, Christophe DURET, Roland DURET, Cédric DUMEIL, Isabelle ESTRADÉ, Emilia GRANET, Jean-François KLUFTS, Nelly ROCHER.

Absent :

Procurations : Mireille LAROCHE procuration à Daniel BARRIER

Secrétaire : Isabelle ESTRADÉ

Objet : Signature d'une convention entre « TE 63 » et la commune de Saint Martin des Olmes

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux proposés par le TE 63 pour l'optimisation de l'éclairage public.

Les travaux seraient financés à 70 % par le plan France relance, à 20 % par le TE 63, et à 10 % par la commune.

Après concertation, le conseil autorise monsieur le maire à signer la convention.

Objet : Lancement du marché pour le diagnostic d'eau potable

Le conseil municipal approuve le cahier des charges pour l'appel d'offre en vue de la réalisation du diagnostic eau potable.

Il autorise Monsieur le maire à procéder à la consultation des entreprises pour la passation d'un marché selon la procédure adaptée.

Objet : Travaux de voirie communale - Programme DETR 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux de voirie pour le l'année 2023.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins de :

- ✚ VC n° 3 Chemin communal de l'Aussedat, Jarrix, Jarroux (Laussedat),
- ✚ VC n°3 Chemin communal de l'Aussedat, Jarrix, Jarroux (Jarrix),
- ✚ VC n°18 Chemin communal du Furodin (Pradeaux/Suc de Montchaud),
- ✚ VC n°8 Chemin communal du Bouchet.

Pour un montant de 39 688 € hors taxes. (25 048€ HT pour l'entreprise EUROVIA et 14 640€ HT pour l'entreprise DUMEIL TP).

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux, au titre des Grosses Réparations de Voirie, à hauteur de 30 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✚ Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
- ✚ Sollicite l'octroi de la subvention correspondante au taux de 30 %, ce qui représente un montant de subvention de 11 906,40 €,

Objet : Travaux de voirie communale - Programme FIC 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux de voirie pour le l'année 2023.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins de :

- ✚ VC n° 3 Chemin communal de l'Aussedat, Jarrix, Jarroux (Laussedat),
- ✚ VC n°3 Chemin communal de l'Aussedat, Jarrix, Jarroux (Jarrix),
- ✚ VC n°18 Chemin communal du Furodin (Pradeau/Suc de Montchaud),
- ✚ VC n°8 Chemin communal du Bouchet.

Pour un montant de 39 688 € hors taxes. (25 048€ HT pour l'entreprise EUROVIA et 14 640€ HT pour l'entreprise DUMEIL TP).

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) financé par le Département du Puy-de-Dôme.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Puy-de-Dôme dans le cadre du FIC et accepte le plan de financement suivant :

Montant des travaux TTC 47 625,60	47 625,60 €
Subvention au titre du FIC 40 % de 39 688 € HT	15 875,20 €
TVA	7 937,60 €
Autofinancement	11 906,40 €

Objet : Mise en sécurité du réservoir du Bourg

La baisse importante du débit des sources nous a obligé à reporter les travaux prévus pour le réservoir d'eau potable du Bourg en 2022.

Ces travaux seront réalisés en 2023, mais ce report a provoqué une augmentation du prix par le prestataire.

Le conseil municipal accepte cette augmentation et valide la proposition de Véolia pour le montant de 38 076,95 €.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces travaux.

Objet : Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021/2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération de la commune de Grandrif concernant la répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques.

Pour l'année 2021/2022, la commune de Saint Martin des Olmes est concernée pour 2 enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette répartition et inscrit au budget primitif de 2022 la dépense d'un montant total de **2 031,00 € (1 élève en maternelle : 572,00€ + 1 élève en primaire : 1 459,00 €)**.

Objet : Coupe d'affouage forêts de Chantelauze et de Ballays et autres

Le Conseil Municipal retient l'offre de la SASU GRAS Gérald, pour effectuer la coupe et le débardage des bois destinés à l'affouage dans les forêts de Chantelauze et de Ballays et autres au prix de 19 € HT le M3.

Les montants seront prélevés sur les fonds respectifs de ces 2 sections.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Objet : Rectification de la liste d'affouagistes 2022

Il y a lieu de rajouter sur la liste 2022 des affouagistes pour la section des Ballays et des Ballays et Autres, Monsieur et Madame ASCENZI Michel.

Ci-dessous les listes modifiées au titre de l'année 2022 concernant la section des Ballays et de Ballays et Autres.

LES BALLAYS

M. et Mme GRANET Gérard
M. et Mme ESTRADE Guy
M. MONTEILHET et Mme DUMEIL Sandrine
Mme TOULOTTE Arlette
Mme DUMEIL Michèle
M. et Mme JACQUEMONT Patrick
M. et Mme DUMEIL David
M. VEROT Michaël et Mme ESTRADE Isabelle
M. BERNARD Romaric et Mme SIVARD Laura
M. MONTEILHET Olivier
M. ROCHER Anthony et Mme JACQUEMOND Coralie.
Mme CHELLE Solène et M. BOUCHET Yohan
M. et Mme DA SILVA QUINTAS
M. et Mme ASCENZI Michel

LES BALLAYS ET AUTRES

M. et Mme GRANET Gérard
M. et Mme ESTRADE Guy
M. MONTEILHET et Mme DUMEIL Sandrine
Mme TOULOTTE Arlette
Mme DUMEIL Michèle
M. et Mme JACQUEMONT Patrick
M. et Mme DUMEIL David
M. VEROT Michaël et Mme ESTRADE Isabelle
M. BERNARD Romaric et Mme SIVARD Laura
M. MONTEILHET Olivier
M. ROCHER Anthony et Mme JACQUEMOND Coralie.
M. et Mme VIALON Jérôme
Mme CHELLE Solène et M. BOUCHET Yohan
M. et Mme DA SILVA QUINTAS
M. et Mme ASCENZI Michel

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Objet : Ecole Henri Pourrat – Ambert, demande de participation pour un voyage scolaire

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Madame la Directrice de l'école Henri Pourrat d'Ambert qui sollicite une participation de la commune afin d'aider au financement des voyages scolaire pour les classes de CE1 et de CM2.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 50 € par élèves à l'école Henri Pourrat soit 450 € pour les 9 élèves.

Questions diverses